

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CARREFOUR ENTRE LA RD N° 232 ET LA RD
80

Commune de PIETRACORBARA
(projet poursuivi par la Collectivité de Corse)

DURÉE DE L'ENQUÊTE (arrêté préfectoral n° 003/2019 du 7 janvier 2019) :

Pendant 32 jours consécutifs, du lundi 4 février 2019 au jeudi 7 mars 2019 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune de Pietracorbara, une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, loi sur l'eau, du projet d'aménagement au carrefour entre la RD n° 232 et la RD 80, en application de l'article L 214-2 du code de l'environnement, (travaux relevant de la rubrique 2.1.5.0 (1°) de la nomenclature de l'article R. 214-1 du même code).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE :

Mairie de Pietracorbara

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :

Mairie de Pietracorbara

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 8 novembre 2018) :

Monsieur Jean-Paul SIMONI, recevra le public en mairie de Pietracorbara selon les modalités suivantes :

- lundi 4 février 2019, de 8 heures 30 à 12 heures
- vendredi 15 février 2019, de 8 heures 30 à 12 heures
- jeudi 7 mars 2019 de 14 heures à 17 heures 30

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Pietracorbara, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1093>

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 7 mars 2019 à 17 h 30 précises, date de clôture de l'enquête.

Les observations relatives à l'enquête pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Pietracorbara, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le jeudi 7 mars 2019 à 17 h 30.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse – rond-point du Maréchal Leclerc de Hauteclocque- 20405 BASTIA Cedex 9 (téléphone : 04 95 34 81 85).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Pietracorbara, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.